

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE OX. C. P- 51 MARRON POLVO**

Impression: 16/06/2010

**1. IDENTIFICATION****1.1 Identification du produit**

Code du produit: 40503304

Nom du produit: OX. C. P- 51 MARRON POLVO

Numéro CAS: 68186-88-9

Numéro EINECS/CE: 269-050-0

**1.2 Usages principalement importants***Matière première dans l'industrie céramique. Pour décoration de pièces céramique et pour ajouter à certains émaux.***1.3 Société ou fabricant :**

PRODESCO S.L.

C/ Aviación 44

46940 Manises

Valencia - España

Telf: 961545588

Fax: 961533025

email: admon@prodesco.es

Web: http://www.prodesco.es

**2. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****2.1 Description générale sur les composants et composition**

Nom: Pigment inorganique complexe.

Dénomination commune: Colorant céramique.

Composition de la préparation: Structure de spinelle.

**2.2 Composants et concentrations de la préparation****a) Substances dangereuses pour la santé ou l'environnement**

Nom	%	N° CAS	N° EINECS N° CE	Symbole	Phrases
b) Substances pour lesquelles existent des limites communautaires (non inclus dans le point précédent)					

**b) Substances pour lesquelles existent des limites communautaires (non inclus dans le point précédent)****3. IDENTIFICATION DES RISQUES****3.1 Risques physiques***Le produit se présente en poudre. Par action mécanique, il peut produire des irritations.***4. MESURES DE PREMIERS SECOURS****4.1 Information générale***Voir l'information sur les composants (2°). En cas d'accident, contacter immédiatement un médecin. (Si possible lui montrer l'étiquette du produit, et cette fiche).***Contact avec les yeux :***Laver abondamment et à fond avec de l'eau claire, pendant cinq minutes. Il ne faut en aucun cas se frotter les yeux, car cela peut provoquer des lésions par abrasion. Un oculiste doit prescrire un traitement.***Contact avec la peau :***En cas d'irritation, laver la zone à l'eau et au savon. Si l'irritation se poursuit contacter un médecin.***Ingestion:***Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion contacter un médecin.***Inhalation:***Faire respirer de l'air frais. Si des symptômes persistent, contacter un médecin.***5. MESURES CONTRE L'INCENDIE***Le produit n'est pas combustible. Il n'existe pas de mesure spéciale pour la protection contre le feu ou l'explosion. Les lieux de stockage du produit doivent être aux normes locales contre le risque d'incendie.***6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1 Protection personnelle***On doit porter un équipement de protection. Voir (8. Protection personnelle). Tenir les personnes éloignées du lieu du déversement, en direction opposée à celle du vent.***6.2 Précaution environnementale***Eviter les contaminations avec les eaux, les canaux.***6.3 Méthodes de nettoyage**

Récupérer le produit par des moyens mécaniques. Éviter la formation de poussière. Laver avec de l'eau abondamment. Du fait de l'insolubilité du produit il est possible de le séparer de l'eau par des moyens mécaniques, un bac de décantation convient.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions pour la manipulation du produit

Il faut éviter l'ingestion orale ou par inhalation, et les contacts avec la peau. Éviter la formation de poussière, et leur accumulation. En cas de poussière inévitable, utiliser des aspirations. (Voir 8°)

### 7.2 Conditions de stockage

Maintenir les sacs au sec et hermétiquement fermés, de même pour les emballages vides. Le chargement et le déchargement doivent se réaliser de façon à éviter toute contamination, à l'intérieur, comme à l'extérieur des locaux.

### 7.3 Usages spécifiques

Matière première dans l'industrie céramique. Les précautions habituelles liées à la manipulation et à la transformation de produits chimiques doivent être observées. En cas de manipulation de grandes quantités dans des locaux dépourvus de systèmes de ventilation par aspiration locale, le port de masques anti-poussières est généralement recommandé.

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION. PROTECTION DU PERSONNEL

### 8.1 Limites d'exposition

Valeurs TLV. (Valeur limite Seuil).

Valeurs MAK. (Maximum de concentration admise sur le poste de travail): 6 mg/m3.

Voir l'information sur les composants (2.b).

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôles de l'exposition professionnelle

##### a) Contrôle Industriel :

Assurer une ventilation locale ou générale des locaux pour minimiser l'exposition aux poussières et à la poudre. Ne pas boire, ne pas manger ou fumer pendant la manipulation.

##### b) Contrôle Personnel :

##### Protection respiratoire:

Il est recommandé de porter un masque de protection.

##### Protection des mains:

Il est recommandé d'utiliser des gants de protection.

##### Protection des yeux :

Il est recommandé d'utiliser des lunettes de protection.

##### Vêtements de protection:

Les vêtements de travail doivent être rangés séparément des vêtements de ville.

#### 8.2.2 Contrôles de l'exposition du milieu ambiant

Prévenir les contaminations.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

### 9.1 Information générale

#### Aspect physique:

Marron foncé.

#### Couleur en cuit:

Marron ~~rougé-rougeâtre~~.

#### Odeur:

Néant.

### 9.2 Information relative à la santé, sécurité et au milieu ambiant

PH:	n.d	Point d'ébullition:	n.a
Point d'inflammation:	n.a	Inflammabilité:	n.a
Densité:	n.a	Solubilité à l'eau:	Pratiquement Insoluble (eau).
Pression de vapeur:	n.a	Coefficients de reparte:	n.a
Viscosité:	n.a	Vélocité d'évaporation:	n.a
Densité de vapeur:	n.a		
Propriétés explosives:	n.a		
Propriétés comburantes:	n.a		

### 9.3 Autres données :

Point de fusion: > 1000 °C.

Densité: 4.5 g/cm3. (aprox)

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stable dans des conditions normales d'utilisation. Pour une bonne conservation, maintenir les sacs fermés et à l'abri de l'humidité. Sous ces conditions, le produit peut se conserver de façon illimitée. Ce sont des pigments chimiquement et thermiquement stables.

### 10.1 Conditions à éviter

Aucune réaction dangereuse n'est connue, relative à la manipulation et au stockage, dans la mesure du respect des règles énoncées.

### 10.2 Matériel à éviter

Le produit doit être maintenu éloigné des matières acides très corrosives, comme peut l'être l'acide fluorhydrique.

### 10.3 Produits dangereux de la décomposition

Inconnu.

**11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE****11. 1 Toxicité aiguë du produit ou de l'un de ses composants**

*La poudre peut causer des irritations.*

**11. 2 Toxicité chronique.**

*Ces pigments inorganiques renferment un ou plusieurs métaux lourds, dont les oxydes peuvent présenter des effets toxiques. Les métaux lourds présents dans ces pigments se comportent néanmoins comme des composés différents, même si les oxydes respectifs sont utilisés comme matières premières dans la fabrication des pigments. Les métaux lourds sont si solidement liés dans le réseau qu'ils ne présentent pas un degré de solubilité compatible avec une biodisponibilité. Ceci a été confirmé par des tests de solubilité effectués avec de l'acide chlorhydrique à la concentration du milieu digestif.*

**12. INFORMATION ECOLOGIQUE**

*Produit non vérifié.*

**12. 1 Compatibilité avec le milieu ambiant et produits dangereux résultants de la dégradation des produits et de ses composants**

*Ne présente pas une grande menace pour le milieu ambiant. Ces pigments sont insolubles dans les acides et les alcalis et, en général, dans les milieux pratiquement inertes. Ne contenant pas de métaux lourds lixiviables, ils ne présentent pas les risques écotoxicologiques habituellement associés aux autres composés de métaux lourds.*

**12. 1. 1 Données d'écotoxicité**

*Produit non vérifié.*

**12. 1. 2 Mobilité**

*Pas d'information.*

**12. 1. 3 Persistance et dégradabilité**

*(Voir points 6,7,13,15).*

**12. 1. 4 Potentiel de bioaccumulation**

*Pas d'information.*

**12. 1. 5 Autres effets nocifs**

*Pas d'information.*

**13. CONSIDERATIONS SUR L'ELIMINATION**

*Si la récupération n'est pas possible, éliminer en respect avec les lois en vigueur.*

**13. 1 Traitement du produit**

*Le produit restant doit être repris comme un résidu dangereux par les sociétés autorisées.*

**13. 2 Traitement de l'emballage**

*Le récipient vide doit être repris comme un résidu dangereux par les sociétés autorisées.*

**14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT**

*A ce jour, classifié comme ne présentant pas de danger relatif au transport.  
En cas d'accident et déversement du produit, consulter point 6°.*

IMGD

ADR

RID

OACI

ADN

Classe du danger

Code de classe

Groupe d'emballage

Étiquettes

Numéro ONU

Autres informations

**15. INFORMATION REGLEMENTAIRE****15. 1 Conditionnement et étiquetage**

Référence étiquette :

OX. C. P- 51 MARRON POLVO

Catégorie :

-

Symbole de dangerosité :



Composants dangereux :

Phrases de risques:

Phrase R

Phrases de sécurité:

Phrase S

## 15. 2 Information réglementaire additionnelle.

*Cette fiche est émise en tenant compte des dernières dispositions légales sur les matières dangereuses et l'utilisation des produits chimiques. Durant la période transitoire, les produits peuvent être toujours étiquetés selon les normes en vigueur.*

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

*La préparation de cette fiche a été consciencieusement réalisée par le personnel de PRODESCO, S.L. Cependant PRODESCO, S.L ne garantit, ni assume, la responsabilité d'une éventuelle inexactitude de la fiche, ou de son caractère incomplet, ainsi que les conséquences d'une utilisation inadéquate.*